

LE PARPAING DES CELLÉ n°1

Le 15, mars 2004 (date de la fin de la trêve hivernale) était organisée par le collectif DÉDAL (Défense du Droit au Logement) une manifestation contre les expulsions. Une centaine de manifestants ont ouvert un nouveau squat, 42 rue Porte-Panet à Limoges, en supprimant les parpaings qui en obstruaient l'entrée. Au lendemain de cette réquisition faite au nom du droit fondamental au logement, une plainte pour dégradation de bien public était déposée par la municipalité de Limoges, propriétaire du lieu.

Quel est le bien public en question ? Une quarantaine de parpaings qui empêchaient cette maison d'être ouverte et de vivre.

Qui dégrade? Celui qui mure ou celui qui démure ?

Ce lieu, en excellent état, abritait auparavant des associations : il n'est donc pas insalubre et convient parfaitement à l'habitation.

Cette maison, le Squathédrale, se veut un lieu d'habitation et de rencontres, d'information sur les droits des précaires et le droit au logement, un lieu ouvert sur le quartier et ses habitants.

Nous voulons redonner vie à cette maison!



Enquête en cours...

Un militant a été visuellement reconnu comme un des "casseurs" des parpaings qui bloquaient les portes d'entrée du 42 rue Porte Panet et, de ce fait, inculpé après une garde à vue de plusieurs heures : il passera en jugement le 7 juillet. Un seul militant, aujourd'hui, porte le poids de l'accusation alors que le DÉDAL au complet revendique cette action.